

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1136 :

Construction d'une cuisine centrale à Grands-Bois - Avenant n°2 au lot n°2 "Gros oeuvre/étanchéité/revêtement de sol coulé/revêtement de sol dur/ revêtement de sol souple/ peinture de la société BBOI

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monnsieur ADAME Ravat).

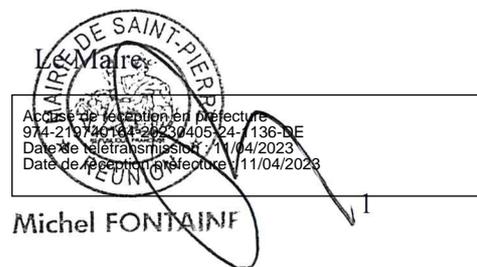
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Le Maire
Accusé de réception en Préfecture
974-210740104-20230405-24-136-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception en Préfecture : 11/04/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°24/1136 : Construction d'une cuisine centrale à Grands-Bois - Avenant n°2 au lot n°2 "Gros oeuvre/étanchéité/revêtement de sol coulé/revêtement de sol dur/ revêtement de sol souple/ peinture de la société BBOI.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction de la cuisine centrale d'une capacité de production de 7 000 repas / jours & du satellite réfectoire accueillant les élèves rationnaires de l'école élémentaire R. MONDON à Grands-Bois, plusieurs appels d'offres ont été lancés en 2019 & 2020 pour désigner les entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Titulaire	Montant des travaux
1	DEMOLITION / VRD / BASSE TENSION / ECLAIRAGE / CLOTURE ACCES / ESPACES VERTS	STAUC	639 272,00 € HT
2	GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE	BBOI	2 115 150,00 € HT
3	CHARPENTE / COUVERTURE / BARDAGE	CMOI	422 308,00 € HT
4	MENUISERIES EXTERIEURES	ESPACE ALUMINIUM	205 128,60 € HT
5	CLOISONS / FAUX-PLAFONDS	TDS	50 977,40 € HT
6	MENUISERIES BOIS	MCPS	132 338,00 € HT
7	METALLERIES	SA MENUISERIE	128 650,00 € HT
8	PEINTURES / SOLS SOUPLES / SIGNALÉTIQUE	EPMSL	140 354,54 € HT
9	PLOMBERIE / SANITAIRES / EAU CHAUDE SOLAIRE / GAZ / PROTECTION INCENDIE	BOURBON FROID O.I.	406 639,96 € HT
10	ELECTRICITE COURANT FORTS ET FAIBLES	ESSIA	549 550,00 € HT
11	TRAITEMENT D'AIR / CLIMATISATION	BOURBON FROID O.I.	532 760,39 € HT
12	ASCENSEURS	CEGELEC REUNION	91 700,00 € HT
13	FROID ALIMENTAIRE INDUSTRIEL ET CLOISONS ISOTHERMES	BOURBON FROID O.I.	891 910,43 € HT
14	EQUIPEMENT DE CUISINE : CUISSON HORIZONTALE / CUISSON VERTICALE / REFROIDISSEMENT / INOX ET LAVERIE / SATELLITE DE RESTAURATION / MOBILIERS / MATERIELS DIVERS	PROMONET	1 235 733,01 € HT
MONTANT TOTAL DES MARCHES ENGAGES			7 542 472,33 € HT

La cuisine centrale doit assurer la production et la livraison des repas des écoles situées dans la partie Est de la Ville à échéance 2023 et ultérieurement la production de la totalité des repas en liaison froide.

L'entreprise STAUC titulaire du lot n°01 : démolition / VRD / basse tension / éclairage / clôture accès / espaces verts a été liquidée en date du 6 décembre 2022. Cette entreprise avait été désignée attributaire en date du 27 novembre 2020 par la Commission d'Appels d'Offres. Le Conseil municipal avait autorisé la signature du marché le 17 décembre 2020.

Il est précisé que cette entreprise n'a effectué qu'une partie des travaux à la date de sa liquidation (environ 37%). Le liquidateur judiciaire de l'entreprise a été saisi par LA SEDRE en date du 13/12/2022 pour la décision d'autorisation de poursuite du marché.

Ce dernier n'ayant pas répondu dans le délai légal à la décision de poursuite du marché, la SEDRE considère de droit commun que la résiliation est effective au plus tard à la date du 17/01/2023 (30 jours suivant réception de la notification du courrier par le liquidateur).

La poursuite des travaux des autres lots, suivant la liquidation de l'entreprise STAUC titulaire du lot n°01 : démolition / VRD / basse tension / éclairage / clôture accès / espaces verts, est conditionnée en partie par la réalisation des travaux de raccordement des différents réseaux et de réalisation des chaussées en priorité dans un premier temps ; et la finalisation des autres prestations découlant du lot 1 pour assurer la livraison des ouvrages dans un second temps.

Pour rappel, le délai d'exécution initial du marché de chaque lot était de 21 mois à compter du 24 mai 2021. Un avenant de prolongation du délai d'exécution, suivant la liquidation du lot 8 en date du 19 avril 2022, a été engagé pour toutes les entreprises. Le nouveau délai d'exécution du marché de chaque lot est à ce jour de 24 mois pour une échéance contractuelle au 26 mai 2023.

L'avancement des travaux en est aujourd'hui au 22ème mois avec environ 2 mois de retard sur le calendrier prévisionnel. Le pilote de l'opération estime qu'une prolongation du délai de + 3 mois est nécessaire au regard de l'avancement actuel des travaux suivant la perte de l'entreprise titulaire du lot n°01 essentiellement du fait de la reprise des travaux de raccordements aux différents réseaux VRD, report de commandes des matériaux et approvisionnements à venir.

Dès lors, afin de ne pas subir de retard conséquent avec des répercussions prévisibles sur les 13 autres lots du marché [Ordres de services d'ajournement des travaux, frais divers et indemnités, révisions prix, gardiennage, frais d'ajournement, etc., demandes d'augmentations financières suivant contexte économique actuel pour circonstances imprévisibles, demandes de réception partielle pour certains lots avec frais de procédures inhérents, retard pour la mise en service entraînant la compromission du créneau calendaire de formation du personnels communale] et en tenant compte du contexte économique actuel (forte inflation des matières premières, perturbations importantes des approvisionnements, incertitudes liées au transit d'importation des marchandises, etc.) ; le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage mandataire ont proposé au Représentant du Pouvoir Adjudicateur d'intégrer au marché de l'entreprise BBOI titulaire du lot principal n°02 une partie des travaux découlant du lot n°01 à réaliser en priorité.

Ces travaux (priorité 1 dans le tableau ci-dessous) concernent les Réseaux EU/EP/AEP/CF cf/Gaz/Divers conditionnant l'avancement des autres lots en adéquation avec la prolongation de délai exposé ci-avant.

DECLINAISON DES PRIORITES selon les prestations restantes à réaliser du lot 1:

Lot initial	Priorité (selon chemin critique du planning)	Nouveau Lot 1 décomposé
01 : démolition / VRD / basse tension / éclairage / clôture accès / espaces verts	1	01-A : Réseaux EU/EP/AEP/CF cf/Gaz/Divers
	2	01-B : Voirie/Traitements de surfaces/ Signalétique
	3	01-C : Clôture accès / Divers
	4	01-D : Basse tension / éclairage

Adossés de réception en préfecture
 974-219740164-20230405-24-1136-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2023
 Date de réception préfecture : 11/04/2023

Cela évite d'avoir à relancer exceptionnellement une procédure de mise en concurrence lourde et incertaine au regard des points évoqués ci-avant et de garder une certaine maîtrise du calendrier d'exécution en évitant en particulier un arrêt de chantier avec les risques inhérents à tout arrêt de chantier (indemnités, perte d'entreprises, risques de vols et dégradations sur chantier, augmentation des révisions de prix, perte de la gestion des délais, etc.).

L'entreprise BBOI titulaire du lot principal n°02 a proposé de réaliser les travaux prioritaires ci-après découlant des chapitres du lot 01 :

- Travaux préparatoires (de reprise des travaux VRD);
- Travaux de réseaux EU partie/EP/AEP partie/Incendie/Télécommunication/CF-Cf/Gaz ;
- Travaux de récolement.

Le devis de l'entreprise BBOI n'intégrant que les seuls travaux prioritaires (les chapitres du lot 01 à réaliser en priorité 1 - nouveau lot 01A) représente la somme de 206 288,76 € HT.

Cette somme représente + 9,75% du marché de base du lot n°02 détenu par BBOI.

Cette manière de procéder permet de ne pas fragiliser davantage le tissu économique.

L'avenant n°02 au marché du lot n°02 de BBOI présenté, intègre également les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours de travaux et objet d'ordres de services délivrés (détails portés à l'avenant) représentant une augmentation de +1,44 % du marché de base.

Le vendredi 17 mars 2023, la Commission d'Appels d'Offres a décidé, au terme des négociations menées par la SEDRE sur la base de l'avis du Maître d'œuvre et en application des clauses régissant le marché, pour le lot n°02 **GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE / REVETEMENTS SOLS SOUPLES / PEINTURE** de délivrer un avis favorable portant sur l'avenant n°02 en faveur de l'entreprise BBOI pour un montant global & forfaitaire de 236 796,15 € HT représentant une augmentation de + 11,20 % d'augmentation de son marché de base avec prolongation du délai d'exécution de + 3 mois suivant ordre de service à délivrer :

BBOI : lot 02 GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE / REVETEMENTS SOLS SOUPLES / PEINTURE	MONTANT INITIAL	AVENANT N°1	Travaux supplémentaires En cours de travaux (OS délivrés)	Travaux intégrant les prestations prioritaires du lot 1	NOUVEAU MONTANT
			Avenant 2		
TOTAL H.T.	2 115 150,00	197 542,09	30 507,39	206 288,76	2 549 488,24
T.V.A. 8.50 %	179 787,75	16 791,08	2 593,13	17 534,54	216 706,50
TOTAL T.T.C.	2 294 937,75	214 333,17	33 100,52	223 823,30	2 766 194,74

Le marché du lot n°02 **GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE / REVETEMENTS SOLS SOUPLES / PEINTURE** après avenants 1 et 2 représente une augmentation de + 20,53 % d'augmentation de son marché de base.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230405-24-1136-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

A l'issue de l'engagement du présent avenant au bilan d'opération, le montant total des marchés de travaux représenteront la somme de **8 039 042,84 € HT (Mars 2023)**.

Le Maire informe par ailleurs les membres de l'Assemblée que les autres prestations nécessaires à la finalisation des travaux issus du lot 1 VRD (priorités 2, 3, 4, 5 identifiées dans la re-ventilation du lot 1 ci-avant) feront prochainement l'objet d'une nouvelle mise en concurrence afin de désigner les entreprises et permettre la finalisation des travaux en application du Code de la Commande Publique.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 281 2313 19251002 47.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER la passation de l'avenant n°2 au marché du lot n°02 GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE / REVETEMENTS SOLS SOUPLES / PEINTURE pour un montant de 236 796,15 € HT ;**

• **DE L'AUTORISER lui, l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétence respectif ou le Directeur Général des Services, à NOTIFIER, l'accord à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, pour notifier l'avenant n°2 au marché du lot n°02 GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE pour un montant 236 796,15 € HT ;**

• **D'AUTORISER la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à SIGNER l'avenant n°2 au marché du lot n°02 GROS ŒUVRE / REVETEMENTS SOLS DURS / REVETEMENTS SOLS COULES / ETANCHEITE pour un montant 236 796,15 € HT ;**

• **DE L'AUTORISER lui, ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétence respectif ou le Directeur Général des Services, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage ;**

▪ **DE L'AUTORISER lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou tout autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences (LA SEDRE Mandataire de La Commune le cas présent), sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget; à relancer les mises en concurrence selon la re-décomposition du lot 1 selon les procédures requises en application du Code de la Commande Public.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE